



## Ma société refuse de me payer (arrêt maladie)

Par **jb1985**, le **09/02/2009** à **17:02**

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide car je suis dans une situation délicate.

Voilà, je suis en arrêt de travail depuis le 25 novembre 2008 suite à de gros soucis de santé.

Tout se passait bien avec mon employeur jusqu'à aujourd'hui.

Ne voyant pas mon salaire arriver, j'attendais avec impatience ma fiche de paie.

Elle est arrivée aujourd'hui avec un montant nul !

En clair, ma société a compté mon salaire du mois de janvier mais en a déduit celui du mois de décembre sans que j'en ai été prévenu !

Ne réussissant pas à avoir le service compta, j'ai contacté mon manager.

Il m'a d'abord dit que c'était à la sécu de me payer.

J'ai donc contacté la sécu et mon interlocutrice m'a informé n'avoir reçu aucun document de la part de ma société concernant mon arrêt de travail (attestation de salaire que l'employeur doit fournir dès réception de l'arrêt de travail), mais que la sécu a bien reçu tous les documents que je lui ai communiqué.

J'ai rappelé mon manager en lui demandant d'envoyer la dite attestation, ce à quoi il m'a répondu qu'il ignorait pourquoi cela n'avait pas été fait.

Puis après beaucoup de baratin, il m'a déclaré que c'était bien à la sécu de me payer et que pour cela, la comptable avait du retirer mon salaire pour éviter un "double paiement". Il m'a bien précisé que c'était légal...

Il m'a ensuite dit que c'était ce que prévoient les conventions collectives (syntec.fr). Je les ai consulté, ce n'est pas exactement (en fait pas du tout) le cas.

Elles prévoient que la sécu me verse une indemnité journalière à laquelle ma société doit

rajouter de quoi me garantir 90% de mon salaire.

Voilà ma situation. Je ne suis pas riche et ne peut donc pas vivre dans cette situation bien longtemps.

Je ne sais pas quoi faire, j'ai l'impression de me faire berner (pour rester poli) sur toute la ligne, mais je ne sais pas comment les obliger à tenir leurs engagements.

C'est une SSII, donc des marchands de viande mais je n'ai pas envie de me faire croquer.

Merci d'avance de votre aide,

Si vous avez la moindre idée ou ressource, je suis preneur,

Cordialement,

jb1985,

Par **julius**, le **09/02/2009** à **21:34**

A qui sont versé vos indemnités SS ? à votre employeur qui vous les retransmet ou bien à vous ?

Concernant la part à la charge de l'employeur , rappelez par AR vos droits au vue de la convention collective (en citant à l'identique l'article auquel vous vous référez).

En cas de refus de sa part , vous devrez malheureusement vous défendre devant la juridiction compétente